



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 22 avril 2024

Attractivité de la recherche française : le Gouvernement dévoile le nom des 22 chercheurs distingués dans le cadre du dispositif « Chaires d'excellence en Biologie / Santé »

A l'occasion d'un déplacement à l'Institut Pasteur ce jour, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Frédéric Valletoux, ministre de la Santé et de la Prévention, avec Lise Alter, directrice générale de l'Agence de l'innovation en santé, ont présenté les lauréats de l'appel à projets « Chaires d'excellence en biologie / santé » de France 2030. Ce dispositif – qui permet de financer une équipe de recherche en France sur une durée de cinq ans – vise à conserver et attirer en France les meilleurs chercheurs de leur discipline et ainsi renforcer l'excellence de la recherche française.

Confirmant l'ambition fixée avec le lancement du Plan Innovation santé 2030, volet santé de France 2030, de faire de la France un pays leader en santé, le Président de la République a annoncé en juin 2023 le lancement de ses différents dispositifs de soutien dans le champ de la recherche biomédicale afin de disposer d'une recherche d'excellence dans le champ de la Biologie/Santé. Coordonnés en interministériel par l'Agence de l'innovation en santé, les bioclusters, instituts hospitalo-universitaires, chaires d'excellence ont en commun de prendre en compte le besoin d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur : de la recherche fondamentale en sciences de la vie à la recherche translationnelle et clinique en santé et le soutien à l'innovation.

CHAIRES D'EXCELLENCE : 22 CHERCHEURS D'ENVERGURE MONDIALE SOUTENUS POUR INITIER UN PROGRAMME DE RECHERCHE EN FRANCE

Disposer d'une recherche biomédicale d'excellence est une première étape clé pour permettre aux innovations en matière de soins de santé d'émerger en grand nombre et à long terme, dans le but d'améliorer la santé publique et d'attirer les investissements internationaux ainsi que les grands industriels de santé.

Un des enjeux clés pour y parvenir concerne l'attractivité et/ou le maintien sur le territoire national des meilleures chercheuses et chercheurs mondiaux dans leur domaine. Dans cette optique, le dispositif Chaire d'excellence en Biologie/Santé a ainsi pour objectif d'offrir à des chercheurs de premier plan et

de toutes origines des financements conséquents pour mener en France de nouveaux projets d'envergure sur une durée de 5 ans. Lancé en mai 2023, il est opéré pour le compte de l'État par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et a pour ambition de financer entre 40 et 50 chaires d'excellence pour un budget total de 80M€ de France 2030. Ces chaires, rattachées à un laboratoire identifié dès la phase de dépôt de projet, doivent aussi constituer un levier pour candidater aux appels d'offres européens d'envergure (par exemple, les bourses ERC – European Research Council).

Cet appel, opéré par l'ANR, est ouvert à des chercheurs travaillant à l'étranger et souhaitant créer une équipe ou rejoindre une structure en France, ainsi qu'à des chercheurs de très haut niveau déjà présents dans une institution française, et dont le maintien des activités en France est essentiel.

Ces 22 lauréats, dont 7 femmes, seront soutenus pour un montant total de 47 millions d'euros.

Marc Bajenoff, CNRS	Florent Ginhoux, Gustave Roussy	Lluis Quintana-Murci, Institut Pasteur
Renata Basto, CNRS	Mohamed-Ali Hakimi, Inserm	Olaya Rendueles, CNRS
Yasmine Belkaid, Institut Pasteur	Mélanie Hamon, Institut Pasteur	Romeo Ricci, CERBM
Giacomo Cavalli, CNRS	Cyril Herry, Inserm	Nathalie Rouach, Collège de France
Cécile Charrier, Inserm	Romain Koszul, Institut Pasteur	Manuel Théry, ESPCI Paris PSL
Alain Chédotal, Sorbonne Université	Thomas Lecuit, CNRS	Albert Weixlbaumer, IGBMC – CERBM
Jérôme Dejudin, Inserm	Matthieu Mahevas, Inserm	
Paolo Giacobini, Inserm	Marie Manceau, CNRS	

Retrouvez dans le dossier de presse une présentation plus détaillée de ces chercheurs et de leur projet de recherche

Une nouvelle vague de cet appel à projet est en cours et permettra de financer d'autres chercheurs.

À travers cette action et celles du Plan Innovation Santé 2030, l'État souhaite ainsi poursuivre ses efforts pour renforcer la renommée internationale de la recherche française en santé, tant au niveau de son excellence que de ses conditions attractives de déploiement sur tout le territoire.

Contacts Presse :

Cabinet de Sylvie Retailleau - presse-mesr@recherche.gouv.fr

Cabinet de Frédéric Valletoux - Sec.presse.sp@sante.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence de l'Innovation en santé - florence.gaudin@pm.gouv.fr

Agence nationale de la recherche - contactpresse@agencerecherche.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, santé, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique et industrielle, et

positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux enjeux écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence pour ainsi renforcer la souveraineté et l'indépendance française dans des secteurs clés. 50 % des dépenses seront en ce sens consacrées à la décarbonation de l'économie, et 50% fléchées au profit d'acteurs émergents, porteurs d'innovation sans impact défavorable sur l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- Sera mis en œuvre collectivement : le plan est pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens qui ont contribué à en déterminer les orientations stratégiques comme les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr

A propos de l'Agence nationale de la recherche

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ANR a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement de recherches fondamentales et finalisées dans toutes les disciplines sur le plan national, européen et international. Elle finance également l'innovation technique et le transfert de technologies, les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé, et renforce le dialogue entre science et société.

L'ANR est aussi le principal opérateur du plan France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. France 2030 soutient l'excellence et les transformations de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation et de l'innovation dans des secteurs prioritaires. L'agence assure la sélection, le financement et le suivi de projets en lien avec ces objectifs.

L'ANR est certifiée ISO 9001 et a obtenu le label « égalité professionnelle ».